

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D'un projet de convention d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) du centre-ville de Montmorillon et des centres bourgs de Lussac-les-Châteaux et L'Isle-Jourdain 2023-2028

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe, les « Petites Villes de Demain » : Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, et L'Isle-Jourdain, l'État et l'ANAH ont décidé de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Montmorillon et les centres-bourgs de Lussac-les-Châteaux et de L'Isle-Jourdain.

Ce programme est prévu sur une durée de 5 ans à compter du 31/12/2023, et fait suite à l'OPAH Centres bourgs 2017-2023.

L'OPAH-RU concerne des périmètres de centre-ville définis et coconstruits avec les trois communes concernées, au regard des éléments de diagnostic mis en évidence dans le cadre de l'étude pré opérationnelle réalisée de janvier à septembre 2023, et en articulation avec la stratégie de redynamisation déployée dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui aborde des thématiques croisées telles que la mobilité, les espaces publics, les paysages, ou encore la dynamique commerciale.

L'opération consiste à accompagner les projets de travaux des propriétaires privés relatifs aux thématiques suivantes :

- l'habitat indigne,
- la rénovation énergétique,
- le maintien à domicile,
- la production de logements locatifs conventionnés.

Elle accompagne également les projets de ravalement des façades et d'accession à la propriété.

L'action de l'OPAH-RU est incitative via le financement :

- D'aides aux travaux pour les propriétaires privés (mobilisation des financements de l'ANAH, du Département de la Vienne, de la CCGV, des trois communes concernées),
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires (accompagnement technique et administratif par un prestataire, permettant aux propriétaires de définir leur projet de travaux et de mobiliser les aides des différents financeurs).

Elle intègre par ailleurs un accompagnement des collectivités à la définition et la mise en œuvre des procédures liées à l'habitat dégradé pouvant être mobilisées lorsque le dispositif incitatif est insuffisant pour résoudre les situations.

.../...



En complément de ces thématiques, l'OPAH-RU prévoit une action renforcée pour répondre aux enjeux de dégradation de l'habitat plus prégnants et étendus. Elle comprend :

- Un renforcement des dispositifs incitatifs et coercitifs mis en œuvre par les collectivités avec une implication financière plus importante des trois communes concernées,
- Un volet foncier qui recouvre des actions de restructuration à l'échelle d'îlots urbains conjuguant incitatif, coercitif et maîtrise foncière publique.

L'étude pré opérationnelle a également permis d'aboutir à la rédaction de la convention de mise en œuvre de l'opération, qui précise pour une durée de 5 années, les modalités financières et de mise en œuvre de l'OPAH-RU.

Aussi, avant signature par l'ensemble des partenaires, le projet de convention accompagné d'un registre d'observations est mis à disposition du public du 10 novembre au 9 décembre 2023 inclus :

- au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (6 rue Daniel Cormier – 86500 Montmorillon) aux jours et heures d'ouverture de la Maison Des Services de Montmorillon,
- sur le site CCVG de Lussac-les-Châteaux (avenue de l'Europe) aux jours et heures d'ouverture du site,
- dans chacune des mairies des communes concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le projet de convention est également consultable en version numérique sur les sites internet de la CCVG <http://www.vienneetgartempe.fr/>, de la ville de Montmorillon <https://www.montmorillon.fr/> et de la commune de Lussac-les-Châteaux <https://www.lussac-les-chateaux.fr/>.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de l'adresse courriel : habitat@ccvg86.fr

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera dressé par délibération du Conseil Communautaire de la CCVG et sera mis en ligne sur le site www.vienneetgartempe.fr

Fait à Montmorillon, le 03/11/2023




Olivier COLIN
Directeur Général Adjoint
Directeur Général des Services par intérim